

NOUVELLE BILLETTIQUE

LE BILLET SANS CONTACT RECHARGEABLE

Dans le cadre du déploiement des nouvelles solutions billettiques, les premiers billets sans contact vont être mis en circulation progressivement.

À partir du 2 novembre, les billets sans contact arrivent sur une partie des distributeurs automatiques actuellement en cours de renouvellement.

- Ces billets sans contact permettent de charger des **titres de transport occasionnels** (unité, 10 voyages, 24 h...).
- Ils sont **rechargeables** : auprès de quelques dépositaires T2C « abonnements » dès à présent, et progressivement auprès de l'ensemble des dépositaires, ainsi que sur les nouveaux distributeurs automatiques, au fur et à mesure de leur installation.

À partir du 14 novembre, le billet sans contact se généralise, et remplace les anciens tickets papiers. L'usage de ces tickets jetables ne sera donc plus possible mais pas de panique :

- les usagers disposant toujours de ces tickets pourront les échanger sans urgence à l'espace T2C, ou par voie postale, du 16 novembre à fin juin 2023,
- une campagne de communication accompagnera cette généralisation.

Le billet sans contact, chargé de son titre de transport, **doit être validé à chaque montée** dans un bus ou tram, y compris en correspondance.

Après l'open payment en septembre et cette nouvelle étape, la mise en œuvre des nouvelles solutions billettiques se poursuit.



Toutes les informations pratiques
et actualités sur www.t2c.fr

CONTACT PRESSE

communication@smtc-clermontferrand.com

04 73 44 68 68